



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des Politiques Publiques,
Pôle Coordination et Instruction,
Cellule Développement Durable

Gap, le **28 JUIL. 2023**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNE DE NEVACHE

En application de l'arrêté préfectoral n° 2023-DPP-CDD-61, du **28 JUIL. 2023** le public est prévenu qu'une enquête publique préalable à la demande de déclaration d'intérêt général en vue de la réalisation de travaux d'aménagement contre les laves torrentielles du ravin de la Ruine, sur la commune de Névache, se déroulera pendant une durée de 32 jours consécutifs **du mardi 22 août 2023 au vendredi 22 septembre 2023 inclus**.

Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée auprès de la mairie de Névache – Ville-Basse - 29, Impasse de la laiterie – 05100 NEVACHE - Tél : 04-92-21-19-19 - mail : mairie.nevache@orange.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête publique est mis à la disposition du public à la mairie de Névache (siège de l'enquête), pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit **les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00**.

Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes : www.hautes-alpes.gouv.fr. Chemin d'accès : Politiques publiques → Environnement, Risques naturels et technologiques → Participation du public → Enquêtes environnementales.

Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes – 28, rue Saint-Arey – 05 011 Gap Cedex , **du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30**.

Le public pourra consigner ses observations et propositions de trois manières différentes :

- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la mairie de Névache.
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête.
- Par voie électronique, à l'adresse suivante : pref-dig-nevache@hautes-alpes.gouv.fr

Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du mardi 22 août 2023 à 9h00 au vendredi 22 septembre 2023 inclus à 12h00.

Les contributions électroniques seront mises en ligne sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes

Madame Marion DOUARCHE, Géographe et directrice d'un bureau d'études, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du 17 juillet 2023 de la Présidente du Tribunal Administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en mairie de Névache (services administratifs) :

- **Le mardi 22 août 2023, de 09h00 à 12h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à 9h00) ;**
- **Le lundi 04 septembre 2023, de 09h00 à 12h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à 9h00) ;**
- **Le vendredi 22 septembre 2023, de 09h00 à 12h00 (ouverture exceptionnelle de la mairie à 9h00).**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Névache, à la Préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr

Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Névache, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet par le pétitionnaire, sur le site internet de la Préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale Adjointe
de la préfecture des Hautes-Alpes


Jennifer ROUSSELLE